

# DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 22 Mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M. GIRIAT, M. GALLET, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, Y. DUMAS, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, J-O. RABOT, C. BIOLAY, M. GRENIER,

Absents : V. KRYCK, H. GRANGE, A. NEUSSER, D. GANNE, G. MASRARI, M. CHALENDAR,

Absents excusés : J-M. PALINIEWICZ, M. LAPTEVA, C. TOWNSEND, Michèle GALLET, P. GUINOT, M-C. ROCH, W. DELAVENNE,

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M. GIRIAT, M-C. ROCH à O. GUICHARD, W. DELAVENNE à J-F. OBEZ, P. GUINOT à J. DIZERENS, M. LAPTEVA à S. MANFRINI, C. TOWNSEND à C. BIOLAY, Michèle GALLET à M. GALLET

Secrétaire de séance : O. GUICHARD,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative.

#### **4. Finances – Participation financière pour l'année scolaire 2022/2023 aux écoles privées Jeanne d'Arc et Saint-Vincent**

Lors de la commission Finances du 15 mai 2023, une nouvelle convention de participation financière a été validée. Cette nouvelle convention a été approuvée par le conseil municipal du 22 mai 2023.

Il est rappelé que les écoles de Saint-Vincent et de Jeanne d'Arc sont sous contrat d'association avec l'État.

Ces conventions basées sur l'application de la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, expose les modalités de financement de ces écoles par la commune. Ces participations financières sont calculées sur la base du nombre d'élèves domiciliés à Ornex et scolarisés en classes élémentaires à l'école Saint Vincent et à l'école Jeanne d'Arc.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer la somme de 800 € par élève pour l'année scolaire 2022-2023 ce qui correspond à un montant de 20 000 € (base : 25 élèves) pour l'école Saint Vincent et de 800 € (base : 1 élève) pour l'école Jeanne d'Arc.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (2 abstentions : J. DIZERENS, P. GUINOT, A. BOUSSER indique ne pas prendre part au vote) :

- **APPROUVE** la participation financière versée à l'école privée de Jeanne d'Arc pour un montant de 800€ (base de 1 élève),

- **APPROUVE** la participation financière versée à l'école privée de Saint Vincent pour un montant de 20 000€ (base de 25 élèves),

- **DIT** que ces participations financières seront inscrites au BP 2023 ;

- IMPUTE ces participations financières au compte 6558.

Fait à Ornex, le 26 mai 2023

Le secrétaire de séance,  
O. GUICHARD

Le Maire,  
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 26 mai 2023  
Affiché le : 26 mai 2023

